



CONTREPLAQUE
www.fcba.fr

CERTIFICAT DE QUALITÉ

NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X

Société : ETS R. DROUIN
Usine : "L'Ange Marie"
72290 MEZIERES SUR PONTHOVIN

N° d'identification : 39

FCBA atteste la conformité des produits décrits ci-dessous au référentiel NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X et dans les conditions prévues par les Règles Générales de la Marque NF.

NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB-X

DROUIN OKOUMEXT TWIN / DROUIN PEUPLEXT



ACCREDITATION
N° 5-0011
PORTÉE
CERTIFICATION DE PRODUITS
INDUSTRIELS
DISPONIBLE SUR
WWW.COFRAC.FR

NOTA : Seuls les produits portant le marquage peuvent se prévaloir du présent certificat.

Ce certificat atteste la qualité des fabrications, fondée sur un contrôle permanent. Il ne peut préjuger des décisions qui seraient prises en cours d'année, à l'examen des résultats de ce contrôle. La liste à jour des titulaires de la Marque et des produits certifiés est disponible à FCBA, accessible sur Internet www.fcba.fr

Caractéristiques essentielles pour emplois structureux certifiées :

- Tolérances dimensionnelles
- Qualité du collage
- Durabilité biologique
- Caractéristiques mécaniques (flexion/module)
- Rigidité et résistance pour usage structurel
- Dégagement formaldéhyde (classe E1)

En vertu du présent certificat délivré par FCBA, AFNOR Certification accorde le droit d'usage de la marque NF à la société qui en est bénéficiaire, pour les produits objets de ce certificat, pour toute sa durée de validité et dans les conditions des règles générales de la marque NF et du référentiel de certification mentionné ci-dessus.

Certificat n° 071/14/2000
Le 18 septembre 2014
Valable jusqu'au 31/12/2016

Pour FCBA

LE DIRECTEUR CERTIFICATION
Alain HOCQUET



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. : +33 (0)1 40 19 49 19
Fax : +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

Ce certificat comporte 2 pages



CONTREPLAQUE
www.fcba.fr

PANNEAUX NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X

Panneaux destinés à des emplois extérieurs avec collage de classe 3 (Norme NF EN 314-2 pour des expositions aux intempéries sur des périodes prolongées).

1. Sous l'appellation «NF Contreplaqué EXTÉRIEUR CTB-X» les panneaux contreplaqués destinés à une utilisation extérieure (classe de service 3).
2. Sous l'appellation «NF Contreplaqué EXTÉRIEUR CTB-X BARDAGE» les panneaux contreplaqués destinés à une utilisation extérieure (classe de service 3) en bardage.
3. Sous l'appellation «NF Contreplaqué EXTÉRIEUR CTB-X MARINE» les panneaux contreplaqués destinés à la construction marine (classe de service 3).

Exemples :

Intérieur milieu humide : Salle de bains-Cabine-Plancher-Coffre de volets roulants

Extérieur abrité : Support de couverture-Avancée de toiture-Contreventement

Extérieur exposé : Bardage-Planche de rives-Façades-Menuiseries extérieures. Constructions nautiques-Aménagement des bateaux

Les panneaux contreplaqués sous Marque NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X, CTB-X BARDAGE et CTB-X MARINE sont garantis 10 ans, sous réserve qu'ils soient mis en œuvre conformément aux prescriptions des DTU et aux règles de l'art.

La Marque de qualité NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X atteste que :

- le panneau ou l'élément de panneau sur lequel elle est apposée satisfait aux essais physiques et mécaniques prévus aux prescriptions techniques de la Marque,
- le fabricant assure un contrôle qualité permanent de sa fabrication destinée à être revêtue de la Marque,
- FCBA s'assure de la constance de qualité de cette fabrication par des visites périodiques et inopinées en usine et des essais dans ses laboratoires.

La Marque NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X est matérialisée par un marquage à l'encre apposé sur une face ou sur le chant des panneaux et doit être obligatoirement suivie du numéro d'identification du fabricant, tel que figurant sur le présent certificat. Ce marquage est apposé sous l'entière responsabilité du fabricant.

Les références à des normes étrangères (WBP - AW 100...) ne peuvent être assimilées aux prescriptions et garanties de la Marque de Qualité NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

A - A la commande :

Précisez sur vos bons de commandes :

"Panneaux contreplaqués sous Marque de Qualité NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X", CTB-X BARDAGE OU CTB-X MARINE.

B - A la réception :

Vérifiez que les panneaux livrés sont revêtus de la Marque NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X.

Sans ce marquage, les panneaux ne peuvent se prévaloir des garanties de la Marque NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X. Un bon de livraison et/ou une facture faisant état de la Marque ne peuvent à eux seuls justifier de la conformité des panneaux à la Marque NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X si ces panneaux ne sont pas revêtus de la Marque.

C - Au stockage :

Conservez les avantages de la qualité des panneaux sous Marque NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X, CTB-X BARDAGE OU CTB-X MARINE en les stockant dans de bonnes conditions.

Entreposez-les avec soin à l'abri de l'humidité, des souillures et des chocs. Resserrez suffisamment les supports pour garder le maintien d'une bonne planéité des piles dans le temps.

Le cahier du FCBA N° 106 "Le contreplaqué NF CONTREPLAQUÉ EXTÉRIEUR CTB X dans la construction" donne une synthèse des connaissances les contreplaqués et les conditions de mise en œuvre à respecter selon les emplois.

Pour des emplois traditionnels de tous les travaux du bâtiment, les DTU (Documents Techniques Unifiés) disponibles au C S T B définissent les conditions de mise en œuvre des contreplaqués.

Il y a toujours lieu de prévoir un libre jeu des panneaux de l'ordre de 0,5 à 1 mm par mètre linéaire afin de tenir compte de leurs variations dimensionnelles dues aux changements de taux d'humidité.